



ACTE
Bordeaux Supérieur

■ ACTE

Appellation	Bordeaux Supérieur
Propriétaire	SCEA Guinaudeau
Surface plantée Types de sols	3 hectares Argilo-calcaire
Encépagement Age de la vigne	55% Merlot - 45% Cabernet Franc 20 ans
Viticulture	Culture raisonnée Travaux en vert manuels adaptés aux conditions climatiques (épamprage, effeuillage, éclaircissage)
Vendanges Vinification	Manuelles; double-tri à la vigne, 3 ^e tri au chai En cuves inox & béton thermo-régulées; macération douce, extraction mesurée
Elevage	15 mois en barriques de chêne (1/3 neuves; 2/3 un vin)

■ Historique

« Acte » est né d'un rêve imaginé par Jacques et Sylvie Guinaudeau, leur fils Baptiste et son épouse Julie, propriétaires du fameux Château Lafleur à Pomerol : produire chaque année un vin nouveau, reflétant tout particulièrement un terroir et un millésime. Ce vin sera issu de sols argilo-calcaires privilégiés à Fronsac, et sera rebaptisé tous les ans.

« Acte » est né en 2009 avec « Acte 1 » ; 2010 a donné lieu à « Acte 2 », et ainsi de suite.

« Acte » jouit de tous les privilèges d'un vin « haute couture ». Le travail dans la vigne et dans le chai est entrepris exclusivement par les équipes du Château Lafleur avec rigueur et attention. Afin de laisser les raisins exprimer toute leur finesse et leur complexité, les macérations et extractions sont douces et contrôlées. Après l'assemblage, « Acte » est élevé en barriques de chêne pendant 15 mois.